

SUGGESTIM SA

Courtage | Immobilier | Conseil

Pouvez-vous présenter SUGGESTIM ?

En 2015, nous avons créé notre société dans l'une des premières maisons d'Estavayer-le-Lac datant du XVI^e siècle. Notre vision dynamique de l'immobilier ne nous fait pas oublier ce que sont les fondements de la construction; de la pierre, de la chaux et du bois. Cet ancrage de 500 ans, c'est notre passion ! C'est grâce à notre expertise que nous regroupons aujourd'hui sous un même toit, un cabinet d'architecte, une entreprise de construction et amenons à nos clients tous les services pour réaliser un projet de A à Z.

Du premier trait de crayon, aux plans définitifs - des fondations à la finition - du financement à la signature chez le notaire, nous sommes là pour vous soutenir dans vos projets.

Quelle est votre vision ?

Ce qui caractérise un bien immobilier, au delà des valeurs hédonistes ou de sa qualité de construction, est sa liquidité sur le marché. Ce facteur permet de déterminer à quel prix et en combien de temps, en moyenne, le bien en question va se vendre.

C'est en cela que notre évaluation diffère parfois de celle de nos concurrents et nous proposons aussi des solutions visant à réduire cet écart.



ALEXANDRE ARNAUD
Administrateur
Responsable d'agence

SUGGESTIM SA
Route des Tavernes 24
CH-1072 Forel Lavaux

www.suggestim.ch

En effet, l'une de nos activités de conseil est de vous aider à valoriser vos biens à vendre. Ce concept encore appelé « home staging » consiste, via un investissement minime, à présenter votre bien sous son meilleur jour. Il faut souvent peu de choses pour rendre un bien attrayant, ce que les propriétaires ne perçoivent plus vraiment tant les lieux qu'ils ont occupés sont imprégnés de souvenirs.



Objets de rendement: Engouement ou méfiance ?

- Engouement -

Car la perspective de taux négatifs appliqués à leur épargne et le faible loyer de l'argent poussent de nombreux investisseurs à opter pour l'achat d'objets de rendement.

- Méfiance -

Car certains investisseurs désirant transmettre leur patrimoine attendent la votation du 14 Juin.

En effet, imaginer que leurs fonds propres, si difficilement capitalisés, puissent servir à payer un impôt de succession, remet en question toute velléité de legs. D'autant plus quand cet impôt ne s'applique pas à la valeur fiscale, mais à la valeur vénale des biens. Ce qui, dans de nombreux cas, poussera les descendants à vendre pour payer l'impôt.




SUGGESTIM SA
COURTAGE | IMMOBILIER | CONSEIL